



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 31/10/2025

Stationnement

Secteur Nord / Gare

BOULEVARD DE LA PAIX

38 BOULEVARD DE LA PAIX

- Le 11/11/2025, le stationnement sera interdit au droit des n° 36 et 38 sur les 3 places.
- Réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

CIRCULATION - STATIONNEMENT

***Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest et
Secteur Centre / Le Port***

BOULEVARD DE LA PAIX

Grutage de matériaux :

- Le 17/11/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- Le 17/11/2025, occupation du domaine
 - public Surface occupée : 30 m²

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

Travaux de menuiserie:

45 RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- Du 17/11/2025 au 25/11/2025, Le stationnement sera interdit au droit du n° 43, sur 2 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

- Le 17/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit de la livraison. Le camion sera autorisé à stationner sur la chaussée, sans bloquer la circulation.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE NOE

Le 14/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement.

Le véhicule sera autorisé à stationner au niveau des n° 3 et 5, sans bloquer la circulation

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

AVENUE DE KERANGUEN

À compter du 12/11/2025 et jusqu'au 14/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- La circulation des véhicules sera interdite dans le sens Nord -> Sud et conservée dans l'autre sens.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE KERANGUEN
- GIRATOIRE DE L'ARMOR
- AVENUE DE LA MARNE
- RUE DU VINCIN

À compter du 12/11/2025 et jusqu'au 21/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest et

Secteur Centre / Le Port

BOULEVARD DE LA PAIX

Le 17/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 36 et 38 sur les
- 3 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

- Dans la portion de voie comprise entre la RUE DE LA COUTUME et l'AVENUE VICTOR HUGO, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, dans le sens Ouest -> Est.
- La circulation sera déviée sur la voie de bus.

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est

AVENUE RAYMOND MARCELLIN

À compter du 05/11/2025 et jusqu'au 07/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

=====
